

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
MODIFICATION n°1 du territoire du Continois
Plan de zonage :
Le Bosquel - bourg
 1:2 000

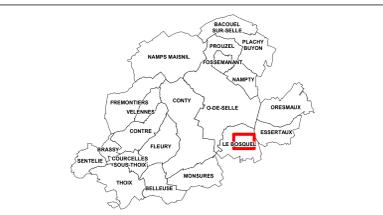
Vu pour être annexé à la délibération du 07/07/2025
 approuvant les dispositions de la modification n°1 du
 PLUI du territoire du Continois.

Fait à Poix-de-Picardie,
 Le Président,



Date: 30/06/2025

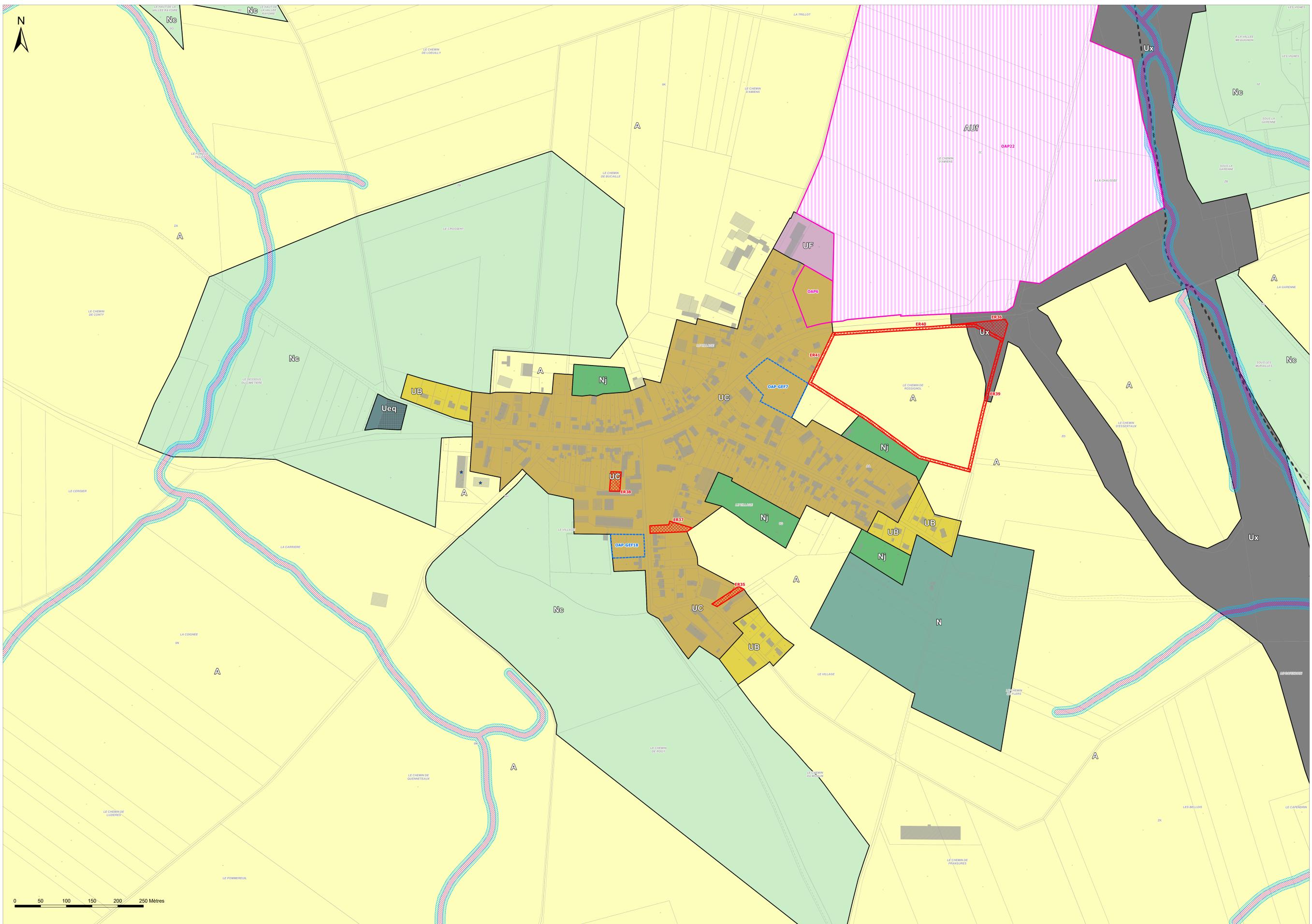
PLUI APPROUVE LE : 17/04/2023
 MODIFICATION n°1 LE : 07/07/2025



Légende

- Prescriptions :**
- ★ Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
 - ★ Emplacement réservé
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation - Grande emprise foncière
 - Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées
- Risques naturels :**
- Zone prioritaire pour la gestion des eaux pluviales
 - Périmètre où s'applique le PPRI "Vallée de la Somme"
 - Secteur de type A concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-31)
 - Secteur de type B concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (R151-34)

- Zones urbaines :**
- UA : Noyau historique dense des bourgs et villages à dominante d'habitat
 - UB : Tissu récent à dominante d'habitat pavillonnaire
 - UC : Tissu mixte des bourgs et villages aux formes urbaines variées
 - UF : Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles
 - UFA : Espace à dominante d'activités de stockage
 - UFC : Espace à dominante d'activités autorisant le commerce supérieur à 1000 m²
 - Ueq : Zone à dominante d'équipements
 - Ueqh : Zone de l'emprise du camping municipal de Lœuilly
 - Up : Ensemble patrimonial remarquable
 - Ut : Site dédié au pôle équestre et à ses activités connexes
 - Ux : Zone dédiée aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures de transport
- Zones à urbaniser :**
- AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
 - AUF : Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et industrielles
 - 2AUeqh : Zone à urbaniser à long terme pour l'extension du camping
- Zones agricoles :**
- A : Zone à vocation agricole
- Zones naturelles :**
- N : Zone naturelle inconstructible
 - Nc : Zone naturelle constructible sous conditions
 - Nj : Zone correspondant aux fonds de jardin en limite de zones d'habitat
 - Np : Parcs et jardins des demeures remarquables
 - Nt : Zone naturelle à vocation de loisirs



0 50 100 150 200 250 Mètres